

Présentation de la section "*esthétique*"

ESTHETICIEN (NE)

DUREE: 3 ans

CHAMP D'ACTIVITE

L'esthéticien peut se définir comme un spécialiste des soins d'esthétique destinés à entretenir, embellir, corriger ou mettre en valeur l'aspect corporel d'une personne. Il doit avoir les connaissances scientifiques et techniques suffisantes pour exercer son métier.

Il convient de noter que les soins qu'il prodigue n'ont pour objectif que d'entretenir le corps dans les limites de sa profession et qu'ils ne sont en aucun cas curatifs.

Outre ces services, l'esthéticien est habilité à vendre des produits cosmétiques.

L'esthéticien peut travailler dans un institut de beauté ou ouvrir son propre institut et éventuellement y travailler en équipe.

Il doit adapter sa pratique à l'évolution du métier.

Il témoigne de qualités humaines et de sens relationnel.

TACHES

Dans le respect des règles d'hygiène et de déontologie, l'esthéticien :

- établit un contact professionnel avec les clients ;
- assure les communications téléphoniques d'un institut de beauté ;
- examine et analyse l'épiderme et établit une fiche d'examen et de soins de beauté ;
- conseille et présente les produits adéquats et utilise le matériel professionnel - non médical ;
- maintient le poste de travail en état de propreté et respecte les normes d'hygiène du matériel ;
- organise un carnet de rendez-vous ;
- assure les soins d'esthétique ;
- gère la vente des produits et des services.

L'esthéticien exécute les soins de beauté suivants :

a) les soins du visage :

- procéder à un nettoyage de peau ;
- procéder à l'épilation ;
- appliquer les techniques de gommage ;
- appliquer les techniques de désincrustation et d'ionisation ;
- pratiquer l'électro-stimulation et les différentes techniques de massage ;
- poser un masque adéquat ;
- utiliser les procédés d'hydratation en fonction du type de peau et de maquillage ;
- élaborer un maquillage.

b) les soins du corps :

- pratiquer l'épilation ;
- utiliser la cosmétologie appliquée aux soins d'esthétique du buste ;
- expliciter les soins de balnéo et thalassothérapie ;
- pratiquer l'électro-stimulation et les différentes techniques de massage ;
- appliquer les techniques de gommage ;
- réaliser des techniques d'enveloppements.

c) les soins de beauté des mains, des pieds et des ongles.

L'esthéticien accueille et conseille les clients d'un centre de bronzage. Il gère les séances de bronzage dans le respect de la santé et du bien-être du client.

Présentation de la section "*esthétique*"

DEBOUCHES

L'esthéticien pourra dispenser des soins d'esthétique :

- en institut de beauté,
- en maison de repos,
- dans un salon de coiffure, dans une parfumerie et une parapharmacie, à domicile,
- dans un établissement de remise en forme, de loisirs, de vacances.

TITRE OBTENU

Certificat de qualification d' « Esthéticien » de niveau secondaire supérieur



Présentation de la section "esthétique"

ORGANIGRAMME

